

CONSEIL MUNICIPAL PROCES-VERBAL DE SEANCE

Séance du 19 février 2024 à 20 heures 30 minutes
à la Mairie
Quorum : 7

Présents :

M. BEZIAUD Pascal, M. COMTE Christophe, M. DERAZE Frederick, Mme FOUCHET Odile, Mme GABEAUD Jennifer, Mme GODIN Fabienne, M. GOUJEAUD Thierry

Procuration(s) :

Mme ROUSSELLE Océane donne pouvoir à Mme GABEAUD Jennifer

Absent(s) :

Excusé(s) :

Mme GOGUET Aurélie, Mme MARCHAL Géraldine, Mme ROUSSELLE Océane, M. RULLAND Alain

Secrétaire de séance : Mme FOUCHET Odile

Président de séance : M. GOUJEAUD Thierry

1- APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15/01/2024

Après lecture du procès-verbal de la réunion de Conseil du 15 janvier 2024, ce dernier est adopté à l'unanimité.

2- ÉLECTIONS EUROPÉENNES

Monsieur le Maire informe le Conseil que le tour de scrutin des élections européennes se déroulera le dimanche 9 juin 2024 et le bureau de vote sera ouvert de 8 heures à 18 heures.

La commission de contrôle des listes électorales devra obligatoirement se réunir entre le jeudi 16 mai et le dimanche 19 mai 2024.

3- FIXATION DES DIVERS TARIFS POUR L'ANNÉE 2024

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil à l'unanimité adopte les tarifs suivants pour l'année 2024 :

Adhésion bibliothèque :

6 € pour les habitants de la commune, 11 € pour les extérieurs.

Location salle des fêtes :

Petite salle 50 € pour les habitants de la commune – 100 € pour les extérieurs

Grande salle 110 € pour les habitants de la commune – 300 € pour les extérieurs

Caution : 500 €

Matériel : 0,45 € la table – 0,15 € la chaise – 0,30 € les couverts

Prix des concessions au cimetière

Concession en pleine terre 12 € le m² soit pour une concession une place 42 € (3,50 m²)

Espace cinéraire 700 € la case – Dispersion jardin du souvenir 50 €

4- CONVENTION 2024 AVEC LA SPA

En application de l'article L.211-24 du Code Rural, chaque commune a obligation de disposer des services d'une fourrière apte à l'accueil et à la garde des chiens errants ou en état de divagation.

Monsieur le Maire propose de confier à la SPA de Saintes cette mission. Le coût de la formule « Tout compris » (déplacement de la SPA pour venir récupérer l'animal capturé + prise en charge de l'animal en fourrière) s'élève à 0,60 € par habitant soit 277,80 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil à l'unanimité, accepte la convention et autorise Monsieur le Maire à la signer.

5- ADRESSAGE

Suite au travail réalisé par Madame MONGIS, de la poste, un certain nombre d'adresses nécessitent une délibération pour revoir leur numérotation.

Monsieur le Maire rappelle que la numérotation des habitations constitue une mesure de police générale que le Maire peut prescrire en application de l'article L2213-28 du Code Général des Collectivités Territoriales : « Dans toutes les communes où l'opération est nécessaire, le numérotage des maisons exécuté pour la première fois est à la charge de la commune. L'entretien du numérotage est à la charge du propriétaire qui doit se conformer aux instructions ministérielles ».

Il convient pour faciliter le repérage, le travail des préposés et des autres services publics ou commerciaux, la localisation sur les GPS, d'identifier clairement les adresses des immeubles et de procéder à leur numérotation.

Un certain nombre de bâtiments n'ont à ce jour pas de numérotation, il convient donc de leur attribuer une adresse.

Il est proposé au Conseil municipal :

- De NUMÉROTÉ la parcelle 0ZN0108 comme suit : 4 bis Le Cluzeau
- De NUMÉROTÉ la parcelle 0C1238 comme suit : 17 rue de la Ferronnerie
- De NUMÉROTÉ la parcelle 0D1275 comme suit : 3 bis rue du Fer à cheval
- De NUMÉROTÉ la parcelle 0D0652 comme suit : 7 bis rue du Commerce
- De NUMÉROTÉ la parcelle 0D1323 comme suit : 3 rue de la Maison Brûlée
- De NUMÉROTÉ la parcelle 0D1322 comme suit : 5 rue de la Maison Brûlée
- De NUMÉROTÉ la parcelle 0D1318 comme suit : 7 rue de la Maison Brûlée
- De NUMÉROTÉ la parcelle 0D0549 comme suit : 17 bis rue de la Maison Brûlée
- De NUMÉROTÉ la parcelle ZV0026 comme suit : 14 chemin du Gabot
- De NUMÉROTÉ la parcelle ZV0021 comme suit : 11 chemin du Gabot
- De NUMÉROTÉ la parcelle ZP0099 comme suit : 6 route de Coucoussac

Après accord des personnes concernées, il est proposé :

- De CRÉER dans le bourg de Haimps, l'Impasse du Bourg et de NUMÉROTÉ la parcelle 0C1257 comme suit : 5 impasse du Bourg.

Compte-tenu du fait qu'il existe une rue du Puits à Fresneau et une rue du Puits à La Pinelle, et après consultation des habitants concernés, il est proposé :

- De RENOMMER la rue du Puits à La Pinelle rue de la Gataudière et de NUMÉROTÉ :
- La parcelle 0H0889 comme suit : 4 rue de la Gataudière.
- La parcelle 0H0831 comme suit : 11 rue de la Gataudière,

Après en avoir délibéré, le Conseil à l'unanimité, accepte ces propositions et autorise Monsieur le Maire à faire les démarches nécessaires.

6- DÉLÉGATION DE PASSATION D'UN CONTRAT GROUPE D'ASSURANCES DES RISQUES STATUTAIRES

Monsieur le Maire rappelle que les dispositions de l'article L. 452-40 du Code Général de la fonction publique nous permettent de déléguer au Centre de Gestion la passation d'un contrat d'assurance groupe ouvert couvrant les risques statutaires de nos agents.

Vu le décret n° 86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article n° 84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les Centres de Gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux, Monsieur le Maire propose :

- Que la commune charge le Centre de Gestion de négocier un contrat groupe ouvert à adhésion facultative auprès d'une entreprise agréée, et se réserve le droit d'y adhérer.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité, accepte cette proposition.

7- FERMETURE DU RÉSEAU CUIVRE

Par lettre recommandée reçue en mairie le 22 janvier 2024, Orange nous a notifié la sélection de la commune dans le troisième lot de fermeture du réseau cuivre suite à la phase de partage qui s'est déroulée jusqu'au 15 septembre 2023.

Cette fermeture se déroulera en deux temps, conformément au cadre prévu par la régulation :

- La fermeture commerciale des offres sur réseau cuivre le 31 janvier 2026,
- La fermeture technique des offres sur réseau cuivre le 31 janvier 2027.

Les fournisseurs d'accès internet associés au projet prendront contact avec les administrés pour les accompagner dans la migration.

8- DEMANDE D'EMPLACEMENT

Suite à la création de son entreprise de Food truck pizza, Monsieur Benjamin Broglio a demandé l'autorisation de stationner son véhicule le mardi soir devant la salle des fêtes.

Le Conseil, à l'unanimité, autorise sa venue.

9- COMITÉ SYNDICAL DU 16 JANVIER 2024

Monsieur le Maire donne la parole à Mme Jennifer GABEAUD qui fait le compte-rendu du dernier comité syndical :

- Convention avec le laboratoire LABCO (prélèvements et analyses biologiques des aliments),
- Signature d'avenants aux contrats à durée déterminée (augmentation générale de 5 points),
- Montant des participations des communes sur frais de fonctionnement,
- Proposition de tuilage pour le remplacement de Corinne Sauton.

10- PROJET BIODIVERSITÉ

La pergola a été mise en place dans la cour de l'école vendredi 26 janvier. Monsieur le Maire rappelle que pour ce projet, qui comprend la création et la pose de la pergola, le transport vers des ateliers à Matha, la préparation d'un spectacle, La Motte des fées demande une participation de 5 euros par enfant, soit la somme de 105,00 euros.

Etant donné que la pergola restera notre propriété, Monsieur le Maire propose que la commune, plutôt que la coopérative scolaire, paie cette somme.

Le Conseil, à l'unanimité, accepte que la somme de 105,00 euros soit versée sous forme de subvention à la coopérative scolaire de l'école de Haimps.

11- VOYAGE DE FIN DE SCOLARITÉ DES COURS MOYENS

Monsieur le Maire présente le projet de voyage de fin de scolarité qui aura lieu au mois de juin 2024. Son coût est de 7 758,39 euros soit 350,40 euros par enfant, cette somme étant prise en charge à part égale par les familles, l'APE et les mairies. La coopérative scolaire prend en charge la part des enfants qui ne sont ni de Haimps, ni de Sonnac, ni de Brie-sous-Matha, ni de Louzignac.

Notre participation s'élève à 116,80 euros multipliés par trois soit 350,40 euros.

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil à l'unanimité autorise le versement d'une subvention de 350 euros à la coopérative scolaire.

12- VOTE DU COMPTE DE GESTION 2023

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil municipal le compte de gestion 2023 établi par le receveur à la clôture de l'exercice 2023. Il le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Résultats budgétaires de l'exercice

	Investissement	Fonctionnement	TOTAL
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales	309 883,49	526 836,85	836 720,34
Titres de recette émis	181 625,58	348 914,00	530 539,58
Réduction de titres		4 617,70	4 617,70
Recettes nettes	181 625,58	344 296,30	525 921,88
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales	309 883,49	526 836,85	836 720,34
Mandats émis	194 566,61	267 914,28	462 480,89
Annulations de mandats		2 085,57	2 085,57
Dépenses nettes	194 566,61	265 828,71	460 395,32
RESULTAT DE L'EXERCICE			
Excédent		78 467,59	65 526,56
Déficit	12 941,03		

Résultat d'exécution du budget principal

	Résultat 2022	Part affectée à l'investissement	Résultat 2023	Clôture 2023
Budget principal	-28 926,10		-12 941,03	-41 867,13
Investissement	329 069,36	127 387,88	78 467,59	280 149,07
Fonctionnement				
TOTAL	300 143,26	127 387,88	65 526,56	238 281,94

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, vote le compte de gestion 2023.

13- VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023

Après avoir exposé le détail des comptes, Monsieur le Maire quitte la salle de réunion. Le Conseil municipal, sous la présidence de Mme Odile FOUCHET, 1^{ère} adjointe, vote à l'unanimité le compte administratif de l'exercice 2023 et arrête les comptes :

Investissement		
Dépenses	Prévu :	309 883,49
	Réalisé :	223 492,71
	Reste à réaliser :	11 200,00
Recettes	Prévu :	309 883,49
	Réalisé :	181 625,58
	Reste à réaliser :	0,00
Fonctionnement		
Dépenses	Prévu :	526 836,85
	Réalisé :	265 828,71
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévu :	526 836,85
	Réalisé :	545,977,78
	Reste à réaliser :	0,00
Résultat de clôture de l'exercice		
Investissement		-41 867,13
Fonctionnement		280 149,07
Résultat global		238 281,94

14- AFFECTATION DES RÉSULTATS 2023

Le Conseil municipal, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2023, Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire, Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2023, Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- Un excédent de fonctionnement de :	78 467,59
- Un excédent reporté de :	201 681,48
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	280 149,07
- Un déficit d'investissement de :	41 867,13
- Un déficit des restes à réaliser de :	11 200,00
Soit un besoin de financement de :	53 067,13

DECIDE, à l'unanimité, d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2023 comme suit :

Résultat d'exploitation au 31/12/2023 : EXCEDENT	280 149,07
Affectation complémentaire en réserve (1068)	53 067,13
Résultat reporté en fonctionnement (R002)	227 081,94
Résultat d'investissement reporté (001) : DEFICIT	41 867,13

15- VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2024

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal qu'il convient, avant de procéder au vote du budget principal 2024, de voter les taux des taxes pour l'année 2023. Compte-tenu des résultats de l'exercice 2023 et la revalorisation des bases locatives de 3,9 % en 2024, Il est proposé le maintien des taux d'imposition 2023 pour l'année 2024.

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité, DECIDE le maintien des taux de l'année 2023 pour l'année 2024, à savoir :

Taxe d'habitation sur les résidences secondaires :	8,70 %
Taxe foncière sur les propriétés bâties :	35,63 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties :	29,04 %

16- VOTE DES SUBVENTIONS 2024

Madame Odile FOUCHET n'a pris part ni à la discussion, ni au vote. Le Conseil après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, décide à la majorité (3 voix Pour, 1 voix Contre et 3 Abstentions) d'allouer la somme 2 385,00 euros au titre des subventions avec la répartition suivante :

ASSOCIATION AICA DU BOIS DE LA LEVRETTE	300,00
ASSOCIATION APE HAIMPS-SONNAC	300,00
ASSOCIATION AU FIL DU BRIOU	300,00
ASSOCIATION FET'ARTS	300,00
ASSOCIATION LES LOISIRS DU VILLAGE	300,00
COOPERATIVE SCOLAIRE	455,00
SOLMAT MATHA	100,00
ADMR MATHA	50,00
AIDEM	100,00
COMITÉ DU SOUVENIR FRANÇAIS	50,00
LA LIGUE CONTRE LE CANCER	50,00
ASSOCIATION DES POMPIERS DE MATHA	80,00
TOTAL	2 385,00

17- REVALORISATION DE L'INDICE MAJORÉ AU 1^{er} JANVIER 2024

A compter du 1er janvier 2024, l'indice brut terminal de la fonction publique (indice 1027) est revalorisé du fait de l'attribution de cinq points à son indice majoré, faisant passer ce dernier à 835 (contre 830 auparavant) soit une augmentation de 0,6 %. Ceci résulte du décret n° 2023-519 du 28 juin 2023 portant majoration de la rémunération des personnels civils et militaires de l'État, des personnels des collectivités territoriales et des établissements publics d'hospitalisation.

En conséquence, un avenant aux contrats de Dany BAGNAS et Stéphane SIA a été signé et un arrêté a été pris pour Vincent Baudet et Marie-Ange Baptiste pour une application au 1^{er} janvier 2024.

18- ADHÉSION 2024 À DIVERSES ASSOCIATIONS

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil a l'unanimité, accepte le renouvellement des adhésions auprès des associations suivantes :

Les Maires pour la planète : 25 euros, ANLP : 5 euros, La Fondation du patrimoine : 55 euros et le Comité du souvenir Français : 50 euros.

19- VÉRIFICATION PÉRIODIQUE DES INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES

La visite des bâtiments publics par le Bureau Véritas a eu lieu le vendredi 9 février. Nous avons reçu :

- Le rapport de vérification réglementaire en exploitation électricité
- Le rapport de vérification de l'état d'entretien et de bon fonctionnement des installations
- Le rapport quadriennal de vérification périodique des installations électriques.

Il n'y a pas de remarque particulière.

20- CONTRÔLE DES MATÉRIELS DE CUISSON ET CHAMBRE FROIDE

La visite des Etablissements Chasserieu a eu lieu le jeudi 15 février. Il n'y a pas de remarque particulière concernant le four Angelo, le piano Charvet et la chambre froide. En ce qui concerne le lave-vaisselle, il faudrait prévoir le remplacement du plastron et le détartrage sur surchauffeur. Le Conseil autorise Monsieur le Maire à signer le devis qui s'élève à 523,10 euros TTC.

21- CYCLAD

Madame Jennifer GABEAUD fait le point sur les problèmes rencontrés avec CYCLAD. Le camion robotisé a commencé ses tournées plus tard que prévu et lors du 1^{er} passage, le chauffeur qui était nouveau, a pris la tournée dans le mauvais sens, laissant de nombreux bacs pas à leur place. Cette situation a été rectifiée. De plus, certains emplacements seront sûrement modifiés afin de faciliter le passage du camion. Il n'y a plus qu'un jour de passage, le mercredi, et nous n'en avons pas été informés.

D'autre part, les premiers passages ont occasionné la casse de plusieurs bacs qui seront remplacés par le syndicat. Enfin, dans le cadre de la gestion des biodéchets, le syndicat nous a livré 11 composteurs qui pourront être distribués à ceux qui n'en ont pas.

22- BILAN APRÈS-MIDI CONTÉE

Cette manifestation organisée conjointement par la commission Animation et les bénévoles de la bibliothèque s'est tenue le dimanche 11 février en fin d'après-midi. Cette première fût une réussite et la prochaine aura lieu le 7 avril.

23- QUESTIONS DIVERSES

– LECTURE DE DIFFÉRENTS COURRIERS

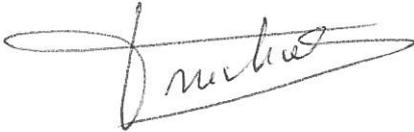
Monsieur le Maire donne lecture :

- D'un courrier de Madame Yannick GARETIER déposé dans la boîte aux lettres de la mairie le 23/01/2024,
- D'une lettre recommandée de Madame Gisèle VAN MANBEKE reçue le 31/01/2024,
- D'un courrier de Monsieur Jean EGRETEAU, remis à la mairie le 02/02/224.

– TRAVAUX DE RÉFECTION DE LA COUCHE DE ROULEMENT

Du 26 février au 8 mars 2024, des travaux de la réfection de la couche de roulement sur la D739 (route d'Aigre) entre Haimps et Matha auront lieu. La circulation et le stationnement des véhicules seront interdits. Une déviation sera mise en place par la RD n° 939.

Le Secrétaire de séance,



Fait à HAIMPS

Le Maire,

